



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2020 –15 DU 10 août 2020

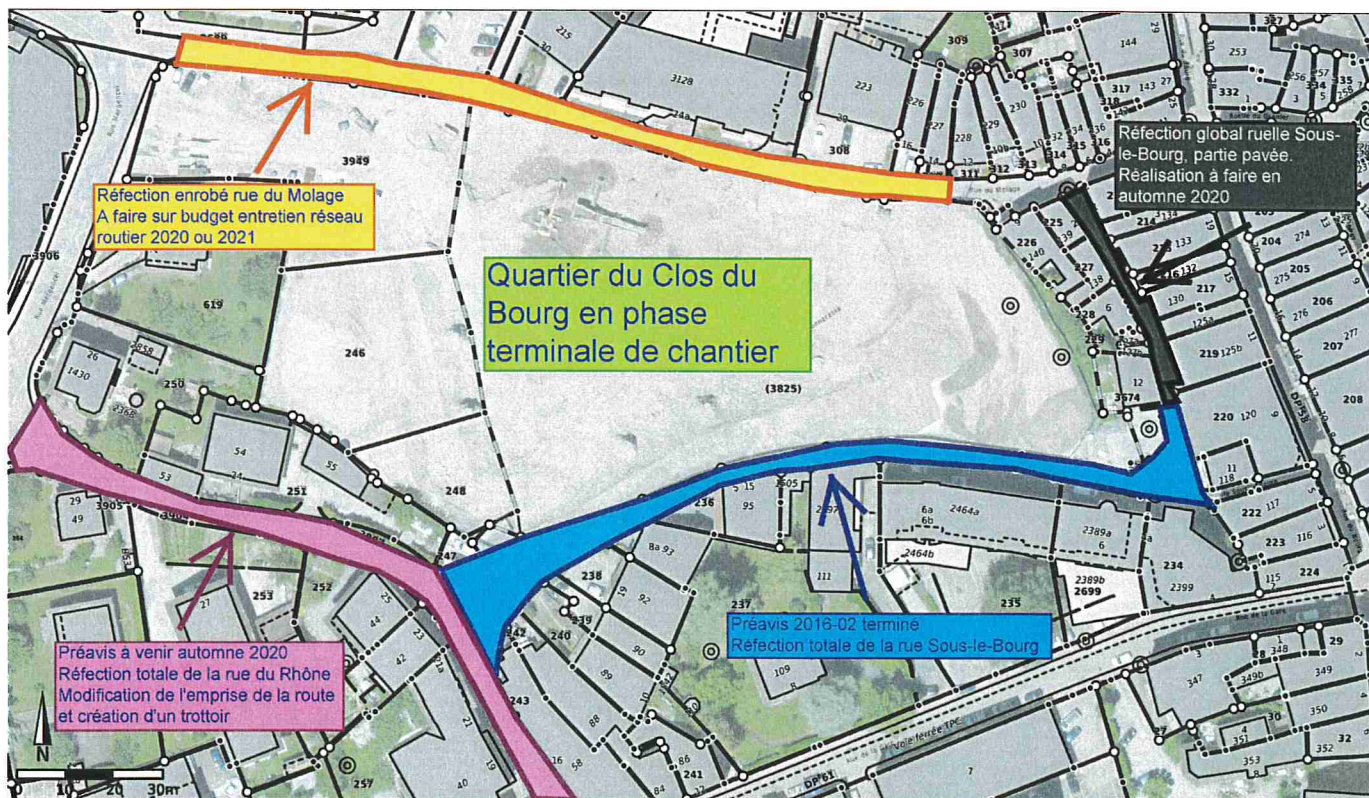
relatif à

la réfection des infrastructures souterraines et du revêtement « Ruelle Sous-le-Bourg / partie pavée »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

Cette rue est un axe de peu d'importance pour la répartition du trafic mais permettra l'accès aux piétons, aux deux roues, ainsi qu'à quelques places de parc privées et aux bordiers de la ruelle Sous-le-Bourg. Cette ruelle permet la liaison entre les maisons du vieux Bourg, de la ruelle Sous-le-Bourg à la rue du Molage.



2) HISTORIQUE

Cette réfection fait suite aux travaux de la ruelle Sous-le-Bourg, comme annoncé dans le préavis de 2016. Celle-ci étant terminée, les travaux de réfection prévus (partie pavée) concluent donc les réfections d'infrastructures de tout ce quartier important de la ville.

3) CONTEXTE ACTUEL

L'infrastructure existante se révèle totalement insatisfaisante. Le passage des eaux usées n'est pas connu, la conduite d'eau est sous-dimensionnée et a fait l'objet de plusieurs réparations à la suite de fuites, l'éclairage public n'est pas présent et rend le passage de nuit difficile et peu convivial. Les eaux de la route sont reprises dans des grilles qui sont raccordées aux eaux usées et ne sont plus étanches.

Dans l'optique de la requalification globale du quartier du Clos du Bourg, la ruelle du Nord, ainsi que celle-ci doivent être réaménagées pour permettre aux nouveaux habitants et futurs utilisateurs du domaine public, de se sentir en sécurité et d'améliorer la qualité de nos accès piétons, notamment en proposant un nouvel éclairage public permettant une mise en valeur la ruelle.

4) DESCRIPTION DU PROJET

Pour l'étude de cette réfection, nous avons considéré et coordonné tous les raccordements nécessaires pour alimenter et raccorder aux futurs réseaux toutes les constructions existantes.

Chaussée

La largeur de la ruelle est variable, d'une largeur d'environ 3 mètres. La circulation est faible, elle permet l'accès aux quelques maisons bordant cette desserte secondaire.

La ruelle sera réalisée en pavés, comme c'est le cas actuellement.

Nous pensons stocker les pavés existants pour une réutilisation. Ceux-ci sont en bon état et nous conservons ainsi l'aspect d'origine de la ruelle. Un apport de nouveaux pavés sera toutefois nécessaire pour combler les quelques éléments manquants ou trop endommagés.

L'infrastructure de la route répondra aux normes en vigueur, pour la profondeur du gel et pour les charges issues de sollicitations normales. Elle comprendra 50 cm de grave I non gélive.

La superstructure sera réalisée comme suit :

- Couche de réglage au gravier 4/8, épaisseur 3 à 5 cm
- Pavés en pierres naturelles type 11/13 avec cunette centrale de 3 pavés pour l'évacuation des eaux pluviales.

Eaux claires (pluviales)

Les eaux claires seront infiltrées à la nappe phréatique au moyen d'une tranchée drainante existante et équipée d'un décanteur et d'une chambre d'infiltration de contrôle située sous la rue du Molage.

Pour permettre une bonne évacuation des eaux de surface, des sacs dépotoirs avec grille sur cadre en béton sont prévus. La conduite en PPHM, diamètre 250 mm, sera enrobée de grave GNT 0/16. Son diamètre a été calculé en fonction des pentes et de l'intensité des pluies.

Comme dit plus haut, la tranchée placée dans la route au bas du chantier récupérera une partie des eaux du nouveau quartier.

Eaux usées

La canalisation d'eaux mélangées sera remplacée par une évacuation des eaux usées. Une canalisation en PPHM, diamètre 200 mm sera posée en dessous de la canalisation d'eaux claires. Les couvercles des chambres existantes seront remplacés par des couvercles carrossables de classe D400 et mis au niveau définitif sur un cadre béton.

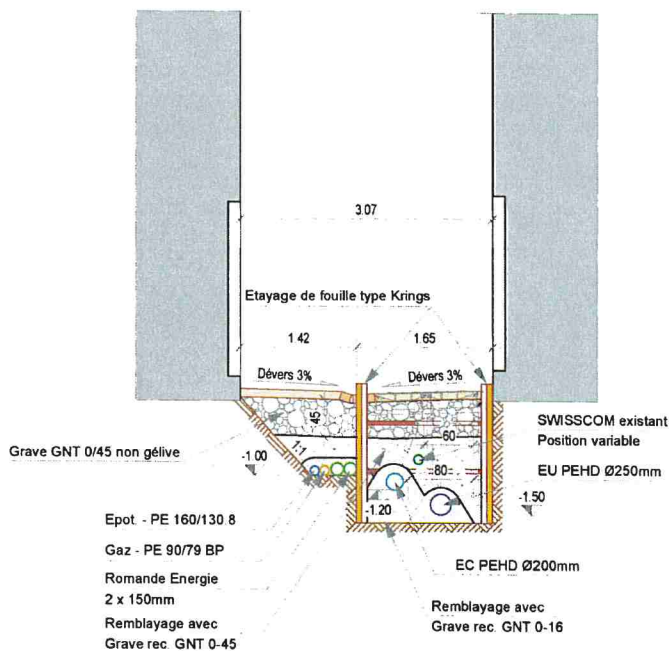
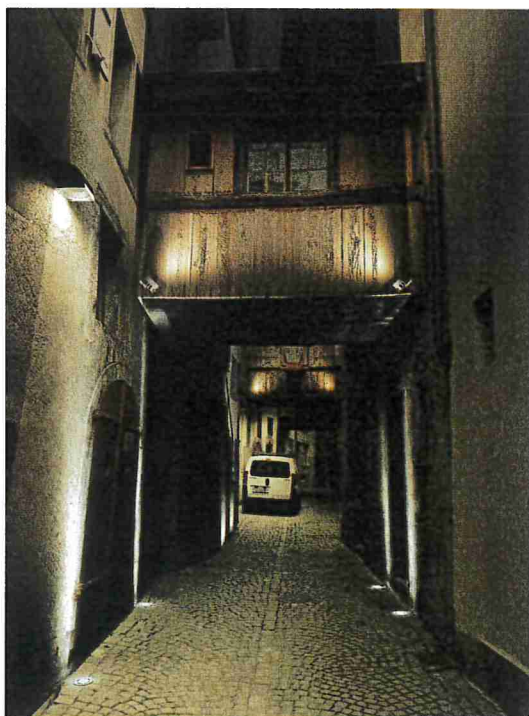
Eau potable

Une nouvelle conduite sera posée entre les nœuds de vannes de la ruelle Sous-le-Bourg et la rue du Molage. La conduite en tube PE 130.8 DN 16 aura une longueur d'environ 60 mètres et sera enrobée de sable. L'augmentation du diamètre est une obligation planifiée dans le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE 2014). Cette conduite sera raccordée aux installations existantes et desservira les bâtiments. Ces travaux ne seront pas subventionnés par l'ECA.

Eclairage public

Actuellement, il n'existe aucun éclairage de cette rue. Profitant de la réfection totale de la chaussée, nous allons faire poser un éclairage pour mettre en valeur cette ruelle et ainsi rendre l'accessibilité de nuit plus conviviale et sécuritaire (voir le photo montage ci-dessous).

L'alimentation électrique se fera au travers d'un tube PE DN 72/60 enrobé de sable.



Services industriels

Swisscom SA : le chemin est déjà équipé de vieilles installations, nous sommes actuellement en attente d'une réponse de Swisscom, pour connaître leur intention sur ce projet.

Cablecom : le chemin est déjà équipé. En cas d'intervention, les prestations seront facturées à la société.

SEIC- TELEDIS : Ils ne sont pas intéressés à équiper cette rue.

Romande Energie : elle profitera de nos fouilles pour compléter son réseau. Une participation sera facturée.

La Société du Gaz de la Plaine du Rhône : elle profitera de nos fouilles pour compléter son réseau. Une participation sera facturée.

Coûts des mesures :

Le coût estimé des travaux, hausses du coût de la construction incluses, se décompose comme suit :

		Totaux
Travaux routiers, eaux claires et eaux usées, terrassement eau potable	SFr.	278 000,00
Travaux conduite d'eau	SFr.	56 000,00
Fourniture éclairage public	SFr.	37 000,00
Honoraires	SFr.	30 000,00
Etat des lieux avant travaux	SFr.	3 000,00
Signalisation	SFr.	1 500,00
Divers et procédures	SFr.	15 000,00
	SFr.	420 500,00
TVA 7.7 %	SFr.	32 378,50
Totaux TTC	SFr.	452 878,50



5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Cet aménagement routier est nécessaire pour améliorer l'état existant, sécuriser les piétons, rénover les infrastructures souterraines et amener un plus dans ce secteur de la ville. Il doit être entrepris après les travaux principaux du nouveau quartier pour éviter les complications techniques. Cette ruelle vient d'être mise en zone piétonne, seul l'accès au riverain propriétaire dans la ruelle est toléré.

6) PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Le dossier n'est pas soumis à une enquête publique. Ce sont des travaux d'entretien et d'aménagement, sans emprise. Le dossier sera quand même envoyé au Voyer (DGMR) avec une copie des procès-verbaux d'auditions avec les propriétaires bordiers dont les droits sont réservés. Cette démarche sera menée en parallèle de la décision du CC.

La procédure liée aux travaux du nouveau plan de quartier n'a pas d'incidence sur cette réalisation, qui doit cependant intégrer la planification liée aux futurs travaux du centre-ville.

Le montant de ces travaux nous permet la procédure de gré à gré comparatif. Elle pourra être amorcée dès le retour de la DGMR et les travaux débuteront dès que le Conseil Communal aura accepté ce préavis, ceci pour une durée de 3 à 4 mois.

7) ELEMENTS DE COMPARAISON

Ceux-ci s'arrêtent uniquement entre l'état existant et des aménagements répondant aux normes actuelles en matière de sécurité routière.

8) DEVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la mobilité, respectant et favorisant à long terme les différents moyens de transport et de déplacement. Ils améliorent la sécurité de l'ensemble des usagers. L'éclairage utilisé sera économique, selon les dernières techniques en la matière.

9) INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de Fr. 452'878.- TTC est calculé sur la base d'estimations et d'avant métrés selon les prix courants 2020.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, au moment voulu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

La part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts sera prélevée sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés. La TVA sera également récupérée sur ces montants. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

En ce qui concerne la défense incendie, l'ECA ne versera pas de subside.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-15 du lundi 10 août 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de Fr. 452'878.- TTC pour la réfection des infrastructures souterraines et de revêtement de la ruelle Sous-le-Bourg, telle que présentée.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 452'878.- TTC, le moment venu, aux meilleures conditions.
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts sera prélevée sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

F. Borloz



La Secrétaire :

A. Décaillet

Municipal délégué : M. G. Devaud